

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 15199**

Intitulé

Installateur-maintenicien en systèmes électroniques de sécurité

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Gendarmerie Nationale, Ministère de l'intérieur - Direction centrale de la police judiciaire (DGPN/DCPJ)	Directeur, Colonel

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes, 255r Contrôle, essais, maintenance en électricité, électronique

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'installateur-maintenicien en systèmes électroniques de sécurité met en œuvre des systèmes électroniques spécialisés de sonorisation et de captation d'images, simples ou complexes, dans le cadre de missions opérationnelles d'investigations pour lutter contre la délinquance et la criminalité organisées, en prenant en compte et en préparant la mission à réaliser, en procédant à l'installation, à la mise en œuvre et à la maintenance opérationnelle du matériel technique en tout lieu (domicile, voie publique, parking, véhicules, etc.), en exploitant les données collectées (données numériques, réseaux de téléphonie mobile, radio, satellites, images, son, informatique, etc.) et en gérant la fin de mission ;

L'installateur-maintenicien en systèmes électroniques de sécurité améliore la capacité technique et opérationnelle des personnels et des services dédiés en effectuant une veille technologique au sein d'un réseau de correspondants spécialisés, en conseillant techniquement la hiérarchie ou les correspondants subordonnés sur les enjeux budgétaires et les besoins techniques, en s'entraînant à la mise en œuvre technique et opérationnelle des matériels et en formant techniquement les personnels nouvellement affectés.

Les capacités attestées :

- Manager et commander une équipe en situation opérationnelle
 - Mettre en œuvre les systèmes électroniques d'investigations spécialisées
- Mettre en œuvre les appareils de mesure (télémètre, multimètre, divers appareils de mesure...)
- Exploiter et interpréter les données pour le compte des demandeurs
- Rendre compte des informations collectées au service demandeur
- Transmettre son expérience et son savoir technique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les installateurs maintenicien des systèmes électroniques de sécurité sont employés dans les services et unités techniques spécifiquement dédiées à la mise en place et à l'exploitation de systèmes électroniques d'investigations spécialisées : direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), offices centraux de police judiciaire, l'unité de recherche, assistance, intervention et dissuasion (RAID), les groupes d'interventions de la police nationale (GIPN), la sous direction de la police judiciaire de la gendarmerie nationale (SDPJ), les sections de recherche de la gendarmerie nationale (SR), le groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) et les section d'appui judiciaire de la gendarmerie nationale (SAJ).

- Installateur-maintenicien des systèmes électroniques de sécurité
- Electronicien de maintenance
- Technicien de maintenance de systèmes de détection
- Technicien de maintenance en installations de vidéo surveillance

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1305 : Installation et maintenance électronique

I1307 : Installation et maintenance télécoms et courants faibles

Réglementation d'activités :

Sont autorisés à exercer cette activité les personnels appartenant aux services, unités et organismes cités à l'article D15-1-5 du code de procédure pénale.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Composante technique :

- Mettre en œuvre les systèmes électroniques d'investigations spécialisées
- Mettre en œuvre les appareils de mesure (télémètre, multimètre, divers appareils de mesure...)
- Exploiter et interpréter les données pour le compte des demandeurs

Composante managériale :

- Manager et commander une équipe en situation opérationnelle
- Rendre compte des informations collectées au service demandeur

Transmettre son expérience et son savoir technique

La certification est délivrée à l'issue d'un parcours de formation : évaluation dans le cadre du mise en situation reconstituée et constitution au cours d'une période d'exercice professionnel en unité d'emploi de 12 mois, d'un dossier individuel d'activité

Dans le cadre de la validation des acquis de l'expérience, le candidat doit présenter un dossier dans lequel il décrit des situations professionnelles vécues. Un entretien devant le jury a lieu.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	<p>Gendarmerie Président : le chef du CNF/PJ ou son représentant Membres du jury : - Responsable formation du CNF/PJ - un représentant du Pôle judiciaire GN - représentants des unités d'emploi compétents en matière de système technique de suivi et d'investigations spécialisées</p> <p>Police Président : le chef du SIAT de la DCPJ ou son représentant Membres du jury : - le chef de la DGSI ou son représentant ; - représentants de service d'emploi (RAID, GIPN, DCPJ) compétents en matière de système technique de suivi et d'investigations spécialisées</p>
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	<p>Présidence alternée : le chef du SIAT de la DCPJ ou son représentant/ le chef du CNF/PJ ou son représentant Membres du jury : Le chef du SIAT de la DCPJ ou son représentant (si pas président de jury) ou le chef du CNF/PJ ou son représentant (si pas président de jury) ; un représentant du PJGN ; le chef de la DGSI ou son représentant ; trois représentants de service d'emploi (RAID, GIGN, SR, GOS...) compétents en matière de système technique de suivi et d'investigations spécialisées</p>

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Installateur-maintenancier en systèmes électroniques de sécurité" avec effet au 02 janvier 2009 jusqu'au 22 août 2017

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au journal officiel du 04 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 04 janvier 2024.

Pour plus d'informations**Statistiques :**

année 2013 : 40

année 2014 : 8

année 2017 : 12

Autres sources d'information :**Lieu(x) de certification :**

Pour la police nationale :

Direction centrale de la police judiciaire - 101, Rue des Trois Fontanot - 92000 NANTERRE

Pour la gendarmerie nationale :

Commandement des écoles de la gendarmerie nationale - Caserne Lariboisière, 77300 FONTAINEBLEAU

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Pour la gendarmerie nationale :

Centre national de formation à la police judiciaire - Caserne Lariboisière, 77300 FONTAINEBLEAU

Pour la police nationale :

Service interministériel d'assistance technique - 101, Rue des Trois Fontanot, 92000 NANTERRE

Historique de la certification :